

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

30 JUIN 2007



Direction de la  
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

**BILAN CONSOLIDE**

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 déc 2006</b>
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	(3)	9 402	9 327
Autres immobilisations incorporelles	(4)	3 180	3 202
Immobilisations corporelles	(5)	12 436	12 769
Titres mis en équivalence	(6)	114	238
Impôts différés actifs	(10)	405	348
Autres actifs non courants		577	390
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>26 114</b>	<b>26 274</b>
Stocks	(7)	6 079	5 629
Créances clients	(8)	7 381	6 301
Créances d'impôts courants		73	66
Autres créances	(8)	1 363	1 390
Actifs disponibles à la vente	(2)	789	548
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(14)	1 203	1 468
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>16 888</b>	<b>15 402</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>43 002</b>	<b>41 676</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital		1 495	1 474
Primes et réserve légale		3 604	3 315
Réserves et résultat consolidés		9 738	9 562
Ecarts de conversion		137	140
Réserves de juste valeur		(7)	(20)
Actions propres		(215)	(306)
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>14 752</b>	<b>14 165</b>
Intérêts minoritaires		290	322
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>15 042</b>	<b>14 487</b>
Dettes financières	(14)	9 795	9 877
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(9)	1 803	2 203
Impôts différés passifs	(10)	1 401	1 222
Autres passifs non courants	(11)	1 496	936
<b>Total des dettes non courantes</b>		<b>14 495</b>	<b>14 238</b>
Partie court terme des dettes financières	(14)	637	993
Partie court terme des autres passifs	(11)	473	467
Dettes fournisseurs	(12)	5 824	5 519
Dettes d'impôts courants		275	190
Autres dettes	(12)	3 200	3 336
Passifs disponibles à la vente	(2)	278	249
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(14)	2 778	2 197
<b>Total des dettes courantes</b>		<b>13 465</b>	<b>12 951</b>
<b>Total du passif</b>		<b>43 002</b>	<b>41 676</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(22)	21 779	20 551
Coût des produits vendus	(16)	(16 090)	(15 368)
Frais généraux et de recherche	(16)	(3 595)	(3 365)
Autres produits et charges d'exploitation	(16)	(1)	(3)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 093</b>	<b>1 815</b>
Autres produits opérationnels	(16)	261	141
Autres charges opérationnelles	(16)	(1 033)	(285)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 321</b>	<b>1 671</b>
Coût de l'endettement financier brut		(350)	(339)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		36	26
Coût de l'endettement financier net		(314)	(313)
Autres produits et charges financiers	(17)	(37)	(61)
<b>Résultat financier</b>		<b>(351)</b>	<b>(374)</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		8	(2)
Impôts sur les résultats	(10)	(491)	(479)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>487</b>	<b>816</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>465</b>	<b>797</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		22	19
<b>Résultat par action (en euros)</b>			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		364 639 299	338 648 777
Résultat net par action	(19)	1,28	2,35
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		372 047 342	360 923 576
Résultat net dilué par action	(19)	1,25	2,25

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>465</b>	<b>797</b>
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(*)	22	19
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus		(3)	5
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	(16)	1 005	887
Résultat des réalisations d'actifs	(16)	(252)	(141)
Provision pour litige concurrentiel		650	
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		45	76
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>1 932</b>	<b>1 643</b>
Variation des stocks	(7)	(539)	(462)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(8) (12)	(627)	(640)
Variation des créances et dettes d'impôt	(10)	102	228
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(10) (11)	(18)	(233)
<b>Trésorerie provenant de l'activité</b>		<b>850</b>	<b>536</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1er semestre 2007:(822), 1er semestre 2006:(811)] et incorporelles	(4) (5)	(858)	(854)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations		(233)	(160)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [1er semestre 2007:(308), 1er semestre 2006:(298)], nettes de la trésorerie acquise		(267)	(236)
Acquisitions d'autres titres de participation		(124)	(48)
Augmentation (diminution) des dettes sur investissements	(11)	(85)	(117)
<b>Investissements</b>		<b>(1 567)</b>	<b>(1 415)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4) (5)	53	43
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		488	656
Cessions d'autres titres de participation		1	1
Autres opérations de désinvestissements		2	(538)
<b>Désinvestissements</b>		<b>544</b>	<b>162</b>
(Augmentation) diminution des prêts, dépôts et prêts court terme		25	36
<b>Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement</b>		<b>(998)</b>	<b>(1 217)</b>
Augmentation de capital	(*)	310	220
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)		3
(Augmentation) diminution des actions conservées	(*)	80	15
Dividendes mis en distribution	(*)	(621)	(459)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(*)	(52)	(33)
Augmentation (diminution) des dividendes à payer		(1)	4
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		704	372
Augmentation (diminution) des dettes financières		(480)	(225)
<b>Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement</b>		<b>(60)</b>	<b>(103)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>		<b>(208)</b>	<b>(784)</b>
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		11	(42)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classées en actifs disponibles à la vente	(2)	(68)	0
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période</b>		<b>1 468</b>	<b>2 080</b>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période</b>		<b>1 203</b>	<b>1 254</b>

(\*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés

Les montants des encaissements et décaissements d'impôts et d'intérêts financiers ne figurent pas au tableau consolidé des flux de trésorerie. Toutefois, afin d'être en conformité avec la norme IAS 7, ces informations sont reprises dans les notes annexes 10 et 17.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Le Groupe ayant opté pour l'imputation des écarts actuariels en capitaux propres en 2006, le tableau ci-dessous récapitule les produits et charges comptabilisés en variation des capitaux propres, conformément à l'IAS19 paragraphe 93B.

<i>en millions d'euros</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2007	1 <sup>er</sup> semestre 2006
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>465</b>	<b>797</b>
Ecart actuariels nets d'impôts	268	367
Ecart de conversion	(3)	(371)
Variation de juste valeur	13	(20)
Autres (a)	39	0
<b>Produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b>	<b>317</b>	<b>(24)</b>
<b>Total des produits et charges (part du Groupe)</b>	<b>782</b>	<b>773</b>

- (a) Suite à la sortie du bénéfice fiscal consolidé en 2006, un impôt différé actif correspondant aux crédits d'impôts futurs dont bénéficiera le Groupe lors de l'exercice des stocks options de salariés travaillant au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, a été reconnu pour la première fois cette année. Cet impôt différé actif s'élève à 48 millions d'euros. De ce montant, 9 millions d'euros ont été reconnus en résultat correspondant à l'économie d'impôt sur la charge IFRS2 reconnue au compte de résultat depuis l'adoption des IFRS. Le solde a été enregistré en capitaux propres pour un montant de 39 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2006</b>	<b>345 256 270</b>	<b>336 873 109</b>	<b>1 381</b>	<b>2 261</b>	<b>8 008</b>	<b>635</b>	<b>16</b>	<b>(310)</b>	<b>11 991</b>	<b>327</b>	<b>12 318</b>
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	367	(371)	(20)	0	(24)	0	(24)
Résultat de la période					797				797	19	816
<i>Total des produits et charges de la période</i>			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 164</i>	<i>(371)</i>	<i>(20)</i>	<i>0</i>	<i>773</i>	<i>19</i>	<i>792</i>
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe	5 399 291	5 399 291	22	198					220		220
- Options de souscription d'actions									0		0
- Autres									0	3	3
Dividendes distribués (par action : 1,36 €)					(459)				(459)	(33)	(492)
Actions rachetées		(1 105 000)						(59)	(59)		(59)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		2 094 996			15			59	74		74
Paiements en actions					37				37		37
<b>Capitaux propres au 30 juin 2006</b>	<b>350 655 561</b>	<b>343 262 396</b>	<b>1 403</b>	<b>2 459</b>	<b>8 765</b>	<b>264</b>	<b>(4)</b>	<b>(310)</b>	<b>12 577</b>	<b>316</b>	<b>12 893</b>
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(74)	(124)	(16)	0	(214)	(19)	(233)
Résultat de la période					840				840	26	866
<i>Total des produits et charges de la période</i>			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>766</i>	<i>(124)</i>	<i>(16)</i>	<i>0</i>	<i>626</i>	<i>7</i>	<i>633</i>
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe									0		0
- Options de souscription d'actions	342 550	342 550	1	11					12		12
- Autres	17 421 612	17 421 612	70	845					915	(1)	914
Actions rachetées		(871 708)						(51)	(51)		(51)
Actions annulées									0		0
Actions revendues		1 525 205			10			55	65		65
Paiements en actions					21				21		21
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>368 419 723</b>	<b>361 680 055</b>	<b>1 474</b>	<b>3 315</b>	<b>9 562</b>	<b>140</b>	<b>(20)</b>	<b>(306)</b>	<b>14 165</b>	<b>322</b>	<b>14 487</b>
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	307	(3)	13	0	317	(2)	315
Résultat de la période					465				465	22	487
<i>Total des produits et charges de la période</i>			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>772</i>	<i>(3)</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>782</i>	<i>20</i>	<i>802</i>
Augmentation de capital											
- Plan d'Épargne Groupe	4 981 609	4 981 609	20	274					294		294
- Options de souscription d'actions	338 500	338 500	1	11					12		12
- Autres	84 400	84 400	0	4					4		4
Dividendes distribués (par action : 1,7 €)					(621)				(621)	(52)	(673)
Actions rachetées									0		0
Actions annulées									0		0
Actions revendues		2 147 261			(11)			91	80		80
Paiements en actions					36				36		36
<b>Capitaux propres au 30 juin 2007</b>	<b>373 824 232</b>	<b>369 231 825</b>	<b>1 495</b>	<b>3 604</b>	<b>9 738</b>	<b>137</b>	<b>(7)</b>	<b>(215)</b>	<b>14 752</b>	<b>290</b>	<b>15 042</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES**

#### **APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS**

Les états financiers semestriels consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant le "Groupe") sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels que décrits dans cette annexe. Ces états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme IFRS qui traite spécifiquement des arrêlés intermédiaires.

Cette annexe doit être lue en relation avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2006.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2007 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe.

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour autres passifs, les tests de valeur des actifs, les paiements en actions et la valorisation des instruments financiers. Ces estimations sont revues à la clôture et des tests sont réalisés afin de mesurer la sensibilité de ces estimations.

Ces états financiers ont été arrêlés le 26 juillet 2007 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en millions d'euros.

**Tableau récapitulatif des nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées**

<b>Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux comptes de 2007</b>	
IFRS 7	Instruments financiers : informations à fournir
IAS 1	Amendement relatif à l'information à fournir sur le capital
IFRIC 7	Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29
IFRIC 8	Champ d'application d'IFRS 2
IFRIC 9	Réexamen des dérivés incorporés
IFRIC 10	Information financière intermédiaire et dépréciation
<b>Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2007</b>	
IFRS 8	Segments opérationnels
IAS 23	Coûts d'emprunt – amendements de la norme
IFRIC 11	Actions propres et transactions intra-groupe
IFRIC 12	Concessions de services

**ARRETE INTERMEDIAIRE**

Les comptes semestriels, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction du Groupe pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les tests de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan à cinq ans. En conséquence, ils ne sont réalisés lors de l'arrêté intermédiaire qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

L'intégralité de la charge correspondant au Plan d'Epargne Groupe est comptabilisée sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice dans la mesure où la période de souscription est close au 30 juin.

Pour les pays dont les engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont les plus significatifs (Etats-Unis, Grande Bretagne, France, Allemagne, Espagne et Pays-Bas), une évaluation actuarielle est réalisée à fin juin afin d'actualiser le montant des provisions pour retraites et avantages au personnel. Pour les autres pays, les calculs actuariels sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire et l'évaluation des provisions au 1<sup>er</sup> semestre est fondée sur les calculs prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

## **PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

### **Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 30 juin 2007 est présentée en note 23.

### **Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

### **Regroupements d'entreprises**

Les principes comptables suivis dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3 et sont explicités dans les paragraphes relatifs aux droits de vote potentiels, aux engagements d'achats d'actions et aux écarts d'acquisition.

### **Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions**

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achats et de ventes contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. La variation ultérieure de juste valeur de la dette est enregistrée en écart d'acquisition.

### **Actifs et passifs disponibles à la vente – abandon d'activité**

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs disponibles à la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, disponibles à la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette

comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs disponibles à la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

### **Transactions internes**

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### **Intérêts minoritaires**

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Les transactions avec des minoritaires sont traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe.

### **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe ayant retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées, les différences de conversion accumulées ont été annulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **Opérations en devises**

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

## **POSTES DU BILAN**

### **Ecarts d'acquisition**

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé au vendeur augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs, et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil.

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « titres mis en équivalence ».

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 5 ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre n'ont pas été comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, l'interprétation IFRIC 3 ayant été retirée. En cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe, une provision est constatée dans les comptes consolidés. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés en note 4.

### **Immobilisations corporelles**

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif. En effet, la plupart des actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives.

Usines et bureaux principaux	30 – 40 ans
Autres immeubles	15 – 25 ans
Machines de production et équipements	5 – 16 ans
Véhicules	3 – 5 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 – 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de remise en état d'un site dans des conditions fixées contractuellement, des provisions pour réhabilitation de sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

### **Contrats de location-financement et locations simples**

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## **Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres et les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

## **Dépréciation des actifs**

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué chaque année calendaire sur la base d'un plan d'affaires à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT, et en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé. Le Groupe considère ses activités regroupées en 5 Pôles comme des segments de reporting, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de reporting, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux avec un taux de croissance annuel faible (en général 1%, à l'exception des pays émergents ou des activités à fort potentiel pour lesquels le taux peut aller jusqu'à 2%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe (7% pour l'exercice 2006 et le 1<sup>er</sup> semestre 2007).

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1% ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur d'utilité inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée si la juste valeur nette des frais de cession est également inférieure à la valeur nette comptable pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

## Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente.

## Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

## Endettement net

- *Dettes financières à long terme*

Les dettes à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, les titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. En conséquence, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières, et les OCEANE sont décomposées en une partie dettes et une partie capitaux propres jusqu'à leurs conversions.

Les dettes obligataires et privées sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Dettes financières à court terme*

Les dettes à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture.

- *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 14.

### **Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) de gaz et de fuel. Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes, de matières premières ou d'énergie et les changes à terme.

### **Avantages au personnel - régimes à prestations définies**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture annuelle par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en

provision au bilan.

Les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont amortis linéairement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits ou amortis immédiatement s'ils sont acquis.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture.

#### **Avantages au personnel - régimes à cotisations définies**

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

#### **Avantages au personnel - paiements en actions**

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options depuis l'émission des OCEANE en janvier 2002. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, 3 à 4 ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

S'agissant du Plan d'Epargne Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût

correspondant à cette période d'inaccessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'Administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti au salarié utilisé pour déterminer le coût de l'inaccessibilité des actions est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans.

En 2007, le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un Plan d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »). Ce PEG assorti d'une décote de 15% permet aux salariés qui y souscrivent de bénéficier *in fine* de la plus-value attachée à dix actions pour une seule action souscrite. La charge IFRS2 a été déterminée en prenant la plus forte des valeurs entre celle calculée selon les modalités du PEG classique, compte tenu de la décote de 15%, et l'avantage spécifique supplémentaire correspondant à la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe. La méthode utilisée est identique à celle requise pour la formule classique.

La charge des deux plans est constatée en totalité sur le premier semestre.

## Capitaux propres

- *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

- *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## Autres passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement. Par ailleurs, l'incidence de leur désactualisation est comptabilisée en résultat financier.

## **ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT**

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur ventes, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

### **Contrats de construction**

Les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement :

- quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan ;
- lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouvrés ;
- lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

### **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

### **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

### **Résultat financier**

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

## **Impôts sur les résultats**

Selon un accord avec les autorités fiscales françaises, la Compagnie de Saint-Gobain était imposée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Le Groupe ayant décidé de ne pas renouveler cet agrément, ce régime a pris fin le 31 décembre 2006 (voir note 10).

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Les impôts exigibles en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En référence à l'interprétation SIC-21, un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

## **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 19) en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

## **Résultat net courant**

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 18.

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

La marge brute d'autofinancement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. La provision pour litige concurrentiel a été retraitée pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

## **INFORMATIONS SECTORIELLES**

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les pôles et activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

**NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION****Evolution du nombre de sociétés consolidées**

<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>France</b>	<b>Etranger</b>	<b>Total</b>
<b><u>INTEGRATION GLOBALE</u></b>			
1 <sup>er</sup> janvier	222	1 240	1 462
Nouvelles sociétés consolidées	17	47	64
Sociétés absorbées	(7)	(40)	(47)
Sociétés sorties du périmètre	(4)	(11)	(15)
Changement de méthode de consolidation	1	10	11
30 juin	<b>229</b>	<b>1 246</b>	<b>1 475</b>
<b><u>INTEGRATION PROPORTIONNELLE</u></b>			
1 <sup>er</sup> janvier	2	10	12
Nouvelles sociétés consolidées		1	1
Changement de méthode de consolidation		1	1
30 juin	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b><u>MISE EN EQUIVALENCE</u></b>			
1 <sup>er</sup> janvier	9	91	100
Nouvelles sociétés consolidées		5	5
Sociétés absorbées		(4)	(4)
Sociétés sorties du périmètre		(2)	(2)
Changement de méthode de consolidation	(1)	(11)	(12)
30 juin	<b>8</b>	<b>79</b>	<b>87</b>
<b>TOTAL AU 30 juin</b>	<b>239</b>	<b>1 337</b>	<b>1 576</b>

Le nombre de sociétés consolidées total inclut les entités de l'activité « Renforcement et Composites » qui ont été classées en actifs et passifs disponibles à la vente à la clôture du 30 juin 2007.

## Variations significatives de périmètre

### *1<sup>er</sup> semestre 2007*

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007, le pôle Distribution Bâtiment a réalisé diverses acquisitions principalement en France, en Grande Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les sociétés Izocam et Saint-Gobain Envases SA acquises fin 2006, et préalablement intégrées par mise en équivalence, ont été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle pour la première et de l'intégration globale pour la seconde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Suite à l'accord conclu avec le fonds d'investissement Sagard et Cognetas, le groupe Saint-Gobain Desjonquères et ses filiales, qui était classé en actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2006, a fait l'objet d'une vente effective le 29 mars 2007. La plus-value relative à la cession de la totalité des titres (hors filiale au Brésil dont la cession sera finalisée sur le second semestre) a été enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre dans les « autres produits opérationnels » (note 16). Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2007 s'est élevé à 149 millions d'euros.

Le Groupe Saint-Gobain a choisi de réinvestir à hauteur de 19,9% dans la holding Cougard Investissements, société mère du nouveau groupe Desjonquères (SGD) pour 42 millions d'euros. Ce réinvestissement se décompose en 14 millions d'euros de titres disponibles à la vente qui figurent dans les « autres actifs non courants » et 28 millions d'euros d'obligations convertibles qui sont également classées dans les « autres actifs non courants ». Les variations de juste valeur ultérieures de ces obligations convertibles transiteront par le compte de résultat.

### *Exercice 2006*

En 2005, le Groupe avait fait l'acquisition de 100% des titres de la société chinoise Xugang (Xuzhou General Iron and Steel Works) pour un montant de 83 millions d'euros (94 millions d'euros y compris endettement net acquis). L'acquisition ayant été autorisée par les autorités chinoises fin décembre 2005, cette société avait été consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 s'élevait à 126 millions d'euros.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006, le Groupe avait pris le contrôle de 100% de la société Irlandaise JP Corry. Cette société avait été consolidée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006. Le chiffre d'affaires 2006 estimé sur douze mois s'élevait à 151 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe avait conclu la cession au groupe MeadWestvaco de sa filiale Saint-Gobain Calmar. Celle-ci avait été présentée en actifs et passifs disponibles à la vente à compter du 26 janvier 2006, date de l'annonce du processus de cession, et ce jusqu'au 30 juin 2006, date effective de la cession. Le chiffre d'affaires consolidé sur six mois en 2006 s'élevait à 182 millions d'euros.

**Actifs et passifs disponibles à la vente**

En 2006, le Groupe Saint-Gobain avait annoncé son projet de mettre en commun ses activités de « Renforcement et Composites » avec le groupe Owens Corning. Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, ce projet de création d'une société commune a évolué vers une cession des activités « Renforcement et Composites » de Saint-Gobain à Owens Corning. En conséquence, les actifs et passifs de l'activité « Renforcement et Composites » ont été regroupés au 30 juin 2007 sur les postes actifs et passifs disponibles à la vente du bilan consolidé. Ce classement concerne également les activités de fibres de renforcement aux Etats-Unis basées à Wichita Falls, au Texas, qui devraient être désinvesties séparément.

Comme indiqué dans la note 16, une dépréciation a été comptabilisée afin de ramener la valeur des activités « Renforcement et Composites » à leur valeur de marché.

Le détail de ces lignes est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2007</b>
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	85
Immobilisations corporelles nettes	442
Autres actifs non courants	17
Stocks, créances clients et autres créances	338
Disponibilités et équivalents de trésorerie	68
Dépréciation des activités « Renforcement et Composites »	(161)
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>789</b>
Provisions pour retraites et avantages au personnel	27
Impôts différés et autres passifs non courants	39
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	172
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	40
<b>Total des passifs disponibles à la vente</b>	<b>278</b>

**NOTE 3 – ECARTS D’ACQUISITION**

<i>en millions d’euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	
Valeur brute	9 481
Dépréciations cumulées	(154)
<b>Valeur nette</b>	<b>9 327</b>
<b>Variations</b>	
Evolution du périmètre	254
Dépréciations	(56)
Ecart de conversion	(45)
Virement en actifs disponibles à la vente	(78)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>75</b>
<b>A la clôture</b>	
Valeur brute	9 609
Dépréciations cumulées	(207)
<b>Valeur nette</b>	<b>9 402</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, la variation des écarts d’acquisition s’explique principalement par Izocam (coût d’acquisition : 111 millions d’euros dont 42 millions d’euros au titre de 2007 ; écart d’acquisition : 69 millions d’euros) et par diverses acquisitions du Pôle Distribution Bâtiment principalement en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas.

**NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<i>en millions d'euros</i>	Brevets	Marques non amortis- -sables	Logiciels	Frais de dévelop- -pement	Autres	Total immobili- -sations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2006</b>						
Valeur brute	111	2 843	630	46	267	3 897
Amortissements et dépréciations cumulés	(95)		(446)	(13)	(141)	(695)
<b>Valeur nette</b>	<b>16</b>	<b>2 843</b>	<b>184</b>	<b>33</b>	<b>126</b>	<b>3 202</b>
<b>Variations</b>						
Evolution du périmètre et reclassements			15	2	(11)	6
Acquisitions			15	2	19	36
Cessions					(1)	(1)
Ecart de conversion		(6)	(1)		(1)	(8)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(1)		(37)	(5)	(5)	(48)
Virement en actifs disponibles à la vente			(4)	(2)	(1)	(7)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>(12)</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>(22)</b>
<b>Au 30 juin 2007</b>						
Valeur brute	109	2 837	608	46	265	3 865
Amortissements et dépréciations cumulés	(94)		(436)	(16)	(139)	(685)
<b>Valeur nette</b>	<b>15</b>	<b>2 837</b>	<b>172</b>	<b>30</b>	<b>126</b>	<b>3 180</b>

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 50 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 (52 millions d'euros à fin 2006).

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sociétés européennes du Groupe représentent approximativement 6,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour les années 2005 à 2007. La valorisation unitaire de ces quotas oscille entre 8 euros par tonne de CO<sub>2</sub> (valeur 1<sup>er</sup> janvier 2005, date d'attribution des quotas) et environ 0,12 euro la tonne (valeur au 30 juin 2007 sur le marché Powernext Carbon) selon les différents marchés de cotation.

Les quotas attribués aux sociétés du Groupe en 2005, 2006 et 2007 excèdent globalement les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du Groupe à hauteur d'environ 0,9 million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Le Groupe a cédé 360 000 quotas de CO<sub>2</sub> excédentaires au début de l'année 2007 au prix moyen unitaire de 1,81 euro.

**NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>en millions d'euros</i>	Terrains et carrières	Construc- -tions	Matériels et outillages	Immobilisa- -tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<b>Au 31 décembre 2006</b>					
Valeur brute	1 961	6 859	18 040	1 579	28 439
Amortissements et dépréciations cumulés	(248)	(3 365)	(12 035)	(22)	(15 670)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 713</b>	<b>3 494</b>	<b>6 005</b>	<b>1 557</b>	<b>12 769</b>
<b>Variations</b>					
Evolution du périmètre et reclassements	21	5	16	11	53
Acquisitions	15	44	179	590	828
Cessions	(7)	(18)	(17)	(2)	(44)
Ecarts de conversion	(2)	5	18	1	22
Dotation aux amortissements et dépréciations	(19)	(136)	(589)	(6)	(750)
Virement en actifs disponibles à la vente	(12)	(74)	(264)	(92)	(442)
Transferts	0	141	334	(475)	0
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(4)</b>	<b>(33)</b>	<b>(323)</b>	<b>27</b>	<b>(333)</b>
<b>Au 30 juin 2007</b>					
Valeur brute	1 980	6 847	17 557	1 604	27 988
Amortissements et dépréciations cumulés	(271)	(3 386)	(11 875)	(20)	(15 552)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 709</b>	<b>3 461</b>	<b>5 682</b>	<b>1 584</b>	<b>12 436</b>

En tant que groupe industriel, Saint-Gobain ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif, à l'exception de l'immeuble de son siège social.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 6 millions d'euros correspondant aux nouveaux contrats de location financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture du 1<sup>er</sup> semestre 2007, le montant total des immobilisations en location financement s'élève à 199 millions d'euros (note 20).

**NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE**

Au 30 juin 2007, les titres mis en équivalence s'élèvent à 114 millions d'euros contre 238 millions au 31 décembre 2006. La variation correspond principalement au changement de méthode de consolidation des sociétés Izocam et Saint-Gobain Envases SA pour 113 millions d'euros.

**NOTE 7 – STOCKS**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>Valeur brute</b>		
Matières premières	1 382	1 312
En-cours de production	316	291
Produits finis	4 795	4 426
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>6 493</b>	<b>6 029</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>		
Matières premières	(98)	(98)
En-cours de production	(9)	(10)
Produits finis	(307)	(292)
<b>Provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>(414)</b>	<b>(400)</b>
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>6 079</b>	<b>5 629</b>

Le coût des produits vendus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'élève à 16 090 millions d'euros (15 368 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges au 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'élèvent à 75 millions d'euros (56 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006). Sur la même période, les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 43 millions d'euros (23 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).

**NOTE 8 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Valeur brute	7 768	6 687
Provisions pour dépréciation	(387)	(386)
<b>Créances clients</b>	<b>7 381</b>	<b>6 301</b>
Avances versées aux fournisseurs	455	582
Créances sociales	37	22
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	341	293
Produits à recevoir	9	14
Créances diverses	526	485
Provisions pour dépréciation des autres créances	(5)	(6)
<b>Autres créances</b>	<b>1 363</b>	<b>1 390</b>

La charge nette au titre des clients irrécouvrables et douteux s'élève à 43 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et, est identique au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

La variation des créances clients et autres créances au 30 juin 2007 s'explique principalement par l'incidence de la saisonnalité sur l'activité du Groupe.

**NOTE 9 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>
	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Engagement de retraite	1 040	1 415
Indemnité de fin de carrière	229	236
Prévoyance des retraités	349	363
<b>Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>1 618</b>	<b>2 014</b>
Couverture médicale	48	51
Incapacité de longue durée	43	45
Autres avantages à long terme	94	93
<b>Provisions pour retraites et avantages au personnel</b>	<b>1 803</b>	<b>2 203</b>

**Description des régimes de retraite à prestations définies**

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.

En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

En Grande Bretagne, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 185 millions d'euros au 30 juin 2007 (189 millions d'euros au 31 décembre 2006), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel.

## Evaluation des engagements de retraite, d'indemnités de départ en retraite et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraite, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

D'autres avantages annexes que sont les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités, les engagements pour incapacité de longue durée et les engagements pour autres avantages à long terme font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont comptabilisés selon les mêmes règles que les engagements de retraite.

### Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis et en Grande Bretagne.

Les contributions 2006 comprennent des versements exceptionnels de 672 millions d'euros dont 516 millions d'euros pour l'externalisation dans un fonds d'une part importante des engagements des sociétés allemandes.

### Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2006 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 4,75% et 6% selon les pays.

Les taux utilisés au 31 décembre 2006 et pour l'évaluation des charges du 1<sup>er</sup> semestre 2007 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>en pourcentage</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%	5,10%	6,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,25% à 3,50%	3,35% à 3,60%	3,00%
Taux de rendement estimé des fonds	5,00%	3,50% à 6,50%	6,50% à 6,90%	8,75%

Au 30 juin 2007, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, les taux d'actualisation utilisés pour le calcul des engagements ont été revus à la hausse. Ils sont de 5,25% pour la zone Euro, 5,60% pour la Grande-Bretagne et 6,25% pour les Etats-Unis. En conséquence, il a été procédé à une révision des engagements des principaux pays, compte-tenu du choix de ces nouveaux taux d'actualisation, ainsi qu'à une réévaluation de la valeur des principaux fonds. Les pays retenus sont ceux de la zone Euro, d'Amérique du Nord et la Grande Bretagne, dont les engagements représentent 95% du total des engagements du Groupe. Cette revalorisation a conduit à une diminution des engagements de 508 millions d'euros.

Les taux de rendement sont établis par pays et par fonds en tenant compte des classes d'actifs constituant les fonds de couverture et des perspectives des différents marchés.

### Écarts à amortir

Le Groupe a choisi d'appliquer en 2006 l'option de la norme IAS19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels (note 1). Désormais, les écarts à amortir sont constitués exclusivement des écarts relevant de modifications de régimes (coûts des services passés).

## Actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs disponibles à la vente

Conformément à IFRS 5, des actifs nets et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités ont été classés en actifs et passifs disponibles à la vente au 30 juin 2007 pour respectivement 1 million d'euros et 27 millions d'euros (note 2).

### Evolution des provisions pour retraites et prévoyance des retraités hors avantages annexes

Les charges de retraite et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Provisions pour retraites</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>	
<b>Provisions pour retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>2 014</b>
<b>Variations</b>	
Charges opérationnelles	83
Coût financier des retraites	(6)
Variation des écarts actuariels de la période	(320)
Contributions aux fonds et prestations versées	(135)
Variations de périmètre	(13)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(5)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(396)</b>
<b>Au 30 juin 2007</b>	
<b>Provisions pour retraites et prévoyance des retraités</b>	<b>1 618</b>

Compte tenu de la variation des écarts actuariels sur les actifs nets de retraite pour 83 millions d'euros (après plafonnement des actifs pour un montant de 93 millions d'euros) l'impact total sur les capitaux propres après variation des écarts actuariels sur la provision des 320 millions d'euros, est une augmentation de 403 millions d'euros avant impôts (268 millions d'euros net d'impôts différés).

### Droit Individuel à la Formation (DIF) dans les sociétés françaises

Conformément à l'avis n°2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au Droit Individuel à la Formation n'a été constatée dans les comptes consolidés.

**NOTE 10 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES**

Jusqu'au 31 décembre 2006, la Compagnie de Saint-Gobain était placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Il résultait de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les résultats supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé était prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seules les intégrations fiscales locales sont maintenues. Au 31 décembre 2006, ce non-renouvellement a été pris en compte dans l'évaluation des impôts différés.

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	487	816
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	(2)
Impôts sur les résultats	(491)	(479)
<b>Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats</b>	<b>970</b>	<b>1 297</b>

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
<b>Impôts courants</b>	<b>(447)</b>	<b>(664)</b>
France	(84)	(269)
Etranger	(363)	(395)
<b>Impôts différés</b>	<b>(44)</b>	<b>185</b>
France	23	177
Etranger	(67)	8
<b>Charge totale d'impôts sur les résultats</b>	<b>(491)</b>	<b>(479)</b>

L'impôt décaissé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'élève à 345 millions d'euros (435 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).

Compte tenu de la non-déductibilité de certaines charges, dont la provision pour litige concurrentiel (note 21), la charge d'impôts au 1<sup>er</sup> semestre 2007 représente 51% du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts contre 37% au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Au bilan, la variation du solde des impôts différés passifs nets s'analyse de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Impôts différés passifs nets</b>
<b>Situation au 31 décembre 2006</b>	<b>874</b>
Charges / (produits) d'impôts différés	44
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 9)	135
Écarts de conversion	3
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(60)
<b>Situation au 30 juin 2007</b>	<b>996</b>

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Impôts différés actifs	405	348
Impôts différés passifs	(1 401)	(1 222)
<b>Impôts différés passifs nets</b>	<b>(996)</b>	<b>(874)</b>
Retraites	472	641
Marques	(887)	(889)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(1 100)	(1 127)
Déficits reportables	148	181
Autres	371	320
<b>Total</b>	<b>(996)</b>	<b>(874)</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupe d'intégration fiscale quand il existe (France, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne et États-Unis).

A l'actif, le Groupe constate 405 millions d'euros principalement sur les États-Unis (230 millions d'euros) et l'Allemagne (37 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 1 401 millions d'euros répartis sur différents pays dont la France (587 millions d'euros) et la Grande Bretagne (398 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'était pas jugée probable au 31 décembre 2006 n'ont pas été comptabilisés pour un montant de 173 millions d'euros, non modifiés au 30 juin 2007.

**NOTE 11 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS**

<i>en millions d'euros</i>	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructura- -tion	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Dettes sur investis- -sements	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>								
Part à court terme	103	25	110	25	72	104	28	467
Part à long terme	258	106	91	31	92	192	166	936
<b>Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements</b>	<b>361</b>	<b>131</b>	<b>201</b>	<b>56</b>	<b>164</b>	<b>296</b>	<b>194</b>	<b>1 403</b>
<b>Variations</b>								
Dotations aux provisions	698	10	56	18	32	12		826
Reprises de provisions	(1)		(13)	(5)	(7)	(9)		(35)
Utilisations	(41)	(7)	(47)	(7)	(22)	(12)		(136)
Variations de périmètre				1		1	(10)	(8)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(9)	18	(2)	1	(2)	(3)	(84)	(81)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>647</b>	<b>21</b>	<b>(6)</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>(11)</b>	<b>(94)</b>	<b>566</b>
<b>Au 30 juin 2007</b>								
Part à court terme	100	26	111	32	76	96	32	473
Part à long terme	908	126	84	32	89	189	68	1 496
<b>Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements</b>	<b>1 008</b>	<b>152</b>	<b>195</b>	<b>64</b>	<b>165</b>	<b>285</b>	<b>100</b>	<b>1 969</b>

**Provision pour litiges**

En 2007, la provision pour litiges couvre le litige concurrentiel et les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 21 de la présente annexe.

**Provision pour risque environnement**

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

**Provision pour restructuration**

Au 30 juin 2007, après prise en compte d'une dotation nette de 43 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 195 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2006) et concerne notamment la Grande Bretagne (44 millions d'euros), l'Allemagne (38 millions d'euros), la Corée du Sud (29 millions d'euros), le Benelux (31 millions d'euros) et la France (27 millions d'euros).

**Provision pour charges de personnel**

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

**Provision pour garantie clients**

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients.

### **Provision pour autres risques**

Au 30 juin 2007, les provisions pour autres risques s'élèvent à 285 millions d'euros et concernent notamment la France (47 millions d'euros), l'Allemagne (51 millions d'euros), la Grande Bretagne (33 millions d'euros), l'Italie (23 millions d'euros), l'Amérique du Nord (68 millions d'euros) et l'Amérique Latine (29 millions d'euros).

### **Dettes sur investissements**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, la variation des dettes sur investissements s'explique principalement par le rachat de minoritaires de Hankuk Glass Industries par le pôle Vitrage.

Au 30 juin 2007, les dettes sur investissements comprennent principalement des compléments de prix et des différés de paiement sur les acquisitions dans les pôles Distribution Bâtiment, Conditionnement et Produits pour la Construction.

Au 31 décembre 2006, les dettes sur investissements comprenaient principalement des compléments de prix et engagements de rachats de minoritaires dans les pôles Vitrage et Conditionnement.

**NOTE 12 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>5 824</b>	<b>5 519</b>
Acomptes reçus des clients	573	591
Fournisseurs d'immobilisations	177	402
Subventions reçues	49	53
Dettes sociales	964	1 006
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	560	378
Autres	877	906
<b>Total des autres dettes</b>	<b>3 200</b>	<b>3 336</b>

La variation des dettes fournisseurs et autres dettes au 30 juin 2007 s'explique principalement par l'incidence de la saisonnalité sur l'activité du Groupe.

## NOTE 13 – FACTEURS DE RISQUES

### RISQUES DE MARCHE (CREDIT, TAUX, CHANGE, ACTIONS, ENERGIE)

#### Risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les sociétés gèrent leur financement à long terme, sauf cas particulier, avec pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée. Le Groupe dispose cependant aussi d'un programme de *Medium Term Notes*, d'un emprunt perpétuel et de titres participatifs, d'emprunts bancaires, de prêts tirés sur le crédit syndiqué conclu en 2005, et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, d'*Euro Commercial Paper* ou de *US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

En support de ses programmes de financement à court terme *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper*, et Billets de Trésorerie, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués et de lignes bilatérales.

La note 14 présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

#### Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe selon les mêmes structures et modes décrits au premier paragraphe « risque de liquidité ». Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les « caps, floors et swaptions » -, et les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un *rating* minimum défini par la politique financière du Groupe.

## **Risque de change**

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a, de ce fait, pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des délégations nationales, ou auprès des banques des filiales.

## **Risque sur actions**

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille d'actions a été entièrement cédé au cours des exercices précédents.

## **Risque énergie**

Pour réduire son exposition aux fluctuations du prix de ses achats d'énergie, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et de fuel en Europe, par des swaps et des options.

L'organisation des couvertures gaz et fuel est du ressort d'un comité de pilotage constitué de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats – SGA) et des délégations concernées.

Les couvertures fuel et gaz (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont prises par la Direction de la Trésorerie et des Financements sur instruction du comité de pilotage. Ces couvertures n'excèdent en aucun cas un horizon de 18 mois.

Ponctuellement et selon les mêmes principes, la Direction de la Trésorerie et du Financement peut être amenée également à couvrir l'achat d'autres matières premières.

La note 15 présente les instruments de couverture de taux de change et d'énergie utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette nette par devise et par nature de taux (fixe ou variable) ainsi que l'échéancier de révision des taux.

**NOTE 14 – ENDETTEMENT NET****Emprunts et Dettes Financières**

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Emissions obligataires	8 483	6 223
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	498	2 989
Autres dettes à long terme y compris location-financement	455	464
Dettes comptabilisées à la juste valeur (option juste valeur)	144	
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	12	(2)
<b>Partie long terme des dettes financières</b>	<b>9 795</b>	<b>9 877</b>
<b>Partie court terme des dettes financières</b>	<b>637</b>	<b>993</b>
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	1 020	221
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	1 115	1 331
Titrisation	645	652
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(2)	(7)
<b>Emprunt à moins d'un an et banques créditrices</b>	<b>2 778</b>	<b>2 197</b>
<b>Total dette brute</b>	<b>13 210</b>	<b>13 067</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(1 203)	(1 468)
<b>Total dette nette avec intérêts courus</b>	<b>12 007</b>	<b>11 599</b>

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court termes) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 9,9 milliards d'euros au 30 juin 2007 (pour une valeur comptable enregistrée de 9,7 milliards d'euros).

**Echéancier de la dette à long terme**

L'échéancier de la dette brute à long terme du Groupe au 30 juin 2007 se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Devise</b>	<b>Moins d'1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emissions obligataires	EUR	0	5 135	2 427	7 562
	GBP	221	0	886	1 107
	USD	37	0	0	37
	Autres	0	35	0	35
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Dettes bancaires d'acquisition	EUR	0	498	0	498
Autres dettes à long terme	Toutes devises	205	368	87	660
Dettes comptabilisées à la juste valeur	EUR	0	0	144	144
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR	0	0	11	11
	GBP	0	1	0	1
	USD	0	0	0	0
<b>Total hors intérêts courus</b>		<b>463</b>	<b>6 037</b>	<b>3 758</b>	<b>10 258</b>

Le 29 janvier 2007, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé quatre emprunts bancaires d'un montant total de 137 millions d'euros venus à échéance et a souscrit à un emprunt bancaire de 155 millions à échéance du 29 janvier 2013.

Le 11 avril 2007, la Compagnie de Saint-Gobain a émis un emprunt obligataire de 2,5 milliards d'euros en deux tranches de 1,25 milliard d'euros à échéance du 11 avril 2012 et 1,25 milliard d'euros à échéance du 11 avril 2017.

Le 30 avril 2007, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt bancaire de 45,7 millions d'euros venu à échéance.

Le 20 juin 2007, le Groupe a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions de dollars américains venu à échéance.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007, la Compagnie de Saint-Gobain a procédé à une réduction de la dette bancaire d'acquisition de 2 500 millions d'euros sur la tranche à 5 ans portant le solde au 30 juin 2007 à 500 millions d'euros.

**Emprunt perpétuel**

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Libor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

### Titres participatifs

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés TMO et 194 633 titres participatifs indexés au minimum sur l'Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2007 s'élève à 606 883 pour ceux indexés TMO, et 77 516 pour ceux indexés au minimum sur l'Euribor, soit un nominal total de 170 millions d'euros.

La rémunération des 606 883 titres indexés TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 77 516 indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

La rémunération nette des titres participatifs s'élève à 5,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007, contre 5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

### Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 30 juin 2007, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes <i>(en millions de devises)</i>	Devises	Tirages autorisés	Limites autorisées au 30/06/2007	Encours 30/06/2007	Encours 31/12/2006
<i>Medium Term Notes</i>	EUR	1 à 30 ans	5 000	3 462	968
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 (*)	110	100
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 (*)	0	0
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000	939	145

(\*) Equivalent à 740 millions d'euro sur la base du taux de change au 30 juin 2007

Les émissions obligataires de 600 millions de livres sterling de novembre 2006 et 2 500 millions d'euros d'avril 2007 ont été réalisées dans le cadre du programme MTN.

Conformément aux usages du marché, les tirages de Billets de Trésorerie, Euro-Commercial Paper et US-Commercial Paper sont généralement effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

En support de ses programmes de financement à court terme US Commercial Paper, Euro-Commercial Paper, et Billets de trésorerie, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme d'un crédit syndiqué de 2 000 millions d'euros à échéance novembre 2011, ainsi que de 7 lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 680 millions d'euros au 30 juin 2007.

Les principaux cas prévus aux contrats d'exigibilité anticipée (immédiate), ou d'annulation lorsqu'elles ne sont pas tirées des lignes de crédit bilatérales susmentionnées, sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés annuellement) :
  - dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75 ;
  - résultat avant impôt et charge nette de financement sur charge nette de financement supérieur à 3.

Cette exigence concerne trois lignes bilatérales représentant 290 millions d'euros.

- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à certains seuils.

Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice.

De plus, un crédit syndiqué de 9 milliards d'euros a été conclu en 2005, d'une part, pour financer l'acquisition du groupe BPB, et d'autre part, pour refinancer certaines dettes existantes alors au sein des groupes BPB et Saint-Gobain. Ce crédit comprend trois tranches, un prêt à 3 ans, un prêt à 5 ans et un crédit revolving à 5 ans. Au 30 juin 2007, sur le prêt à 5 ans 500 millions d'euros étaient encore tirés et 600 millions d'euros non tirés étaient disponibles sur le crédit revolving. Seul, le prêt à 3 ans a été totalement remboursé.

Pour ce crédit syndiqué de 9 milliards d'euros, les principaux cas d'exigibilité anticipée sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants (appréciés semestriellement) :
  - dette nette sur résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inférieur à 3,75 ;
  - résultat d'exploitation hors amortissements des immobilisations incorporelles sur charge nette de financement supérieur à 3,5.
- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à 40 millions d'euros.

Au 30 juin 2007, Saint-Gobain satisfait à l'ensemble de ces covenants.

Les charges de commissions d'engagement au titre de l'ensemble de ces lignes se sont élevées à 1,2 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 (2,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).

### **Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme**

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

### **Titrisation de créances commerciales**

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.

Le programme américain s'élève à 407 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 414 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 11,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 contre 11,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Le programme anglais reste inchangé à 238 millions d'euros au 30 juin 2007 comme au 31 décembre 2006. La charge financière relative à ce programme s'élève à 6,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 contre 4,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

### **Garantie de dettes par des actifs**

Une partie des dettes, pour un montant de 34 millions d'euros au 30 juin 2007, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

**NOTE 15 – INSTRUMENTS FINANCIERS****Instruments dérivés**

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	Juste valeur au 30 juin 2007			Juste valeur au 31 déc. 2006	Nominal réparti par échéance au 30 juin 2007			
	Total	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b><u>Couverture de juste valeur</u></b>								
Swaps de taux	(12)	0	(12)	1	263	0	155	<b>418</b>
<b><u>Couverture de flux futurs</u></b>								
Swaps de matières premières	(14)	5	(19)	(32)	169	32	0	<b>201</b>
Changes à terme	0	0	0	0	35	0	0	<b>35</b>
Options de change	0	0	0	0	1	0	0	<b>1</b>
Swaps de taux	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b><u>Dérivés non qualifiés</u></b>								
Swaps de taux	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Swaps de taux et de devises	11	11	0	10	0	49	0	<b>49</b>
Swaps de change	(9)	4	(13)	(2)	1 560	0	0	<b>1 560</b>
Swaps de matières premières	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Changes à terme	1	1	0	0	113	10	0	<b>123</b>
Options de change achetées	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Options de change vendues	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Options de conversion de taux	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Options de matières premières achetées	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Options de matières premières vendues	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>(23)</b>	<b>21</b>	<b>(44)</b>	<b>(23)</b>	<b>2 141</b>	<b>91</b>	<b>155</b>	<b>2 387</b>
Dont dérivés rattachés à la dette nette	(10)			9				0

La juste valeur des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationale ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

➤ Swaps de taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable une partie de la dette contractée à taux fixe sur le marché obligataire.

➤ Swaps de taux et de devises

Le Groupe a recours à des swaps de taux et de devises pour le financement des filiales aux Etats-Unis. Il a ainsi conclu des swaps receveurs d'euros et payeurs de dollars.

➤ Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion quotidienne de trésorerie, ainsi que, dans certains cas, pour le financement d'actifs en devises à l'aide de ressources en euros.

➤ **Changes à terme et options de change**

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

➤ **Swaps de matières premières et options de matières premières**

Les swaps de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat des matières premières, en particulier le fuel lourd en Europe et le gaz naturel aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les options de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat du gaz naturel aux Etats-Unis ; la Compagnie de Saint-Gobain n'a pas eu recours actuellement à cet outil.

### **Impact en capitaux propres des instruments financiers**

Au 30 juin 2007, la réserve en capitaux propres relative aux changes à terme, swaps de matières premières, swaps de taux et options de change traités comptablement comme instruments de couverture de flux futurs s'élève respectivement à 0,3 million, -13,9 millions, 0 million et 0 million d'euros (0 million, -32,1 millions, 0 million et 0 million d'euro au 31 décembre 2006). Cette réserve est reprise dès lors que les éléments couverts impactent le compte de résultat.

### **Impact en résultat des instruments financiers**

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » s'élève à 3 millions d'euros au 30 juin 2007 (12 millions d'euros au 30 juin 2006).

### **Dérivés incorporés**

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 30 juin 2007, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

### **Structure de la dette du Groupe**

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS, et après gestion (swaps de taux et de devises, swaps de change et swaps de taux), s'établit à fin juin 2007 à 4,96% contre 4,70% à fin décembre 2006.

Les taux de rendement interne moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

<b>Taux de rendement interne sur encours (en %)</b>	<b>30 juin 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Emissions obligataires	5,00%	5,07%
Emprunt perpétuel et titres participatifs	5,97%	5,55%
Dettes bancaires d'acquisition	4,57%	4,10%

Le tableau ci-après présente la répartition par devise et par type de taux (fixe ou variable) de la dette nette du Groupe au 30 juin 2007 après gestion par des swaps de taux, des swaps de taux et de devises et des swaps de change.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Après gestion</b>		
	<b>Variable</b>	<b>Fixe</b>	<b>Total</b>
Dette nette libellée en devises			
EUR	2 626	6 525	9 151
USD	629	96	725
GBP	363	887	1 250
SEK	259	4	263
NOK	195	0	195
Autres devises	31	215	246
<b>Total</b>	<b>4 103</b>	<b>7 727</b>	<b>11 830</b>
	<b>35%</b>	<b>65%</b>	<b>100%</b>
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette	<b>10</b>		
Intérêts courus	<b>167</b>		
<b>Total dette nette</b>	<b>12 007</b>		

#### **Echéancier de révision de taux des actifs et des dettes financières**

L'échéancier au 30 juin 2007 des révisions de taux de la dette brute et des actifs financiers après gestion est présenté ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Total</b>	<b>Moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Dette brute	13 210	5 600	4 240	3 370
Effet swap de taux	0	0	0	0
Disponibilités	-1 203	-1 203	0	0
<b>Dette nette après gestion</b>	<b>12 007</b>	<b>4 397</b>	<b>4 240</b>	<b>3 370</b>

**NOTE 16 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL**

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
<b>Chiffre d'affaires et produits accessoires</b>	<b>21 779</b>	<b>20 551</b>
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(3 947)	(3 777)
Rémunérations en actions <sup>(a)</sup>	(36)	(37)
Retraites	(136)	(123)
Dotations aux amortissements	(764)	(759)
Autres <sup>(b)</sup>	(14 803)	(14 040)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 093</b>	<b>1 815</b>
Résultat de cessions d'actifs <sup>(c)</sup>	252	141
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	9	0
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>261</b>	<b>141</b>
Charges de restructuration <sup>(d)</sup>	(75)	(87)
Provisions et charges sur litiges <sup>(e)</sup>	(697)	(51)
Dépréciations d'actifs <sup>(f)</sup>	(258)	(128)
Autres	(3)	(19)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(1 033)</b>	<b>(285)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 321</b>	<b>1 671</b>

- (a) Les rémunérations en actions comprennent 16 millions d'euros en 2007 (19 millions d'euros en 2006) au titre du Plan d'Epargne Groupe (PEG). Cette charge est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription c'est-à-dire le 11 avril en 2007.

Le calcul du coût d'incessibilité est explicité dans la note 1. Pour le PEG formule classique, il est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de 5 ans ou 10 ans. Pour le PEG formule à effet de levier, le coût d'incessibilité a été déterminé afin de refléter l'avantage accordé aux salariés de bénéficier des mêmes conditions de transaction sur le marché que le Groupe.

Le prix de vente à terme des actions a été déterminé sur la base d'un modèle de valorisation utilisant des paramètres de marché.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

	2006	2007
Date d'attribution	27 janvier 2006	23 février 2007
Nombre d'actions	5 399 291	4 981 609
Prix de souscription (en euros) - formule classique	40,84	58,05
Prix de souscription (en euros) - formule à effet de levier	-	61,68
Cours à la date d'attribution (en euros)	53,90	73,59
Décote totale par rapport à la date d'attribution (en euros) - formule classique	13,06	15,54
Décote totale par rapport à la date d'attribution (en euros) - formule à effet de levier	-	11,91
Taux d'intérêt sans risque	2,93%	4,02%
Taux de financement des salariés	6,88%	7,36%
Coût d'incessibilité (en %) - formule classique	17,62%	15,24%
Coût d'incessibilité (en %) - formule à effet de levier	-	13,35%

- (b) Ce poste correspond essentiellement aux coûts des marchandises vendues dans le pôle Distribution Bâtiment (8 326 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et 6 525 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006) et aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles. Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 194 millions d'euros (183 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).
- (c) Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les résultats de cessions d'actif sont positifs de 252 millions d'euros (141 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006) principalement en raison de la plus-value réalisée lors de la cession de Saint-Gobain Desjonquères et ses filiales (note 2).
- (d) Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les charges de restructurations sont composées notamment de 50 millions d'euros d'indemnités de départ (60 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).
- (e) Au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et 2006, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui est commentée dans les notes 11 et 21.
- (f) Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les dépréciations d'actifs comprennent notamment une charge de 56 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (109 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006), 33 millions d'euros sur les immobilisations corporelles (19 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006), 161 millions d'euros sur les actifs à céder et le solde sur les immobilisations incorporelles, des actifs financiers ou des actifs courants.

**NOTE 17 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
Coût financier des retraites	(221)	(158)
Rendement des fonds	227	137
<b>Coût financier des retraites net</b>	<b>6</b>	<b>(21)</b>
Autres charges financières	(57)	(48)
Autres produits financiers	14	8
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(37)</b>	<b>(61)</b>

Le coût de l'endettement financier net s'établit à 314 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 (313 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006) et le montant net des intérêts financiers encaissés et décaissés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'élève à 267 millions d'euros (260 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les pertes de change nettes enregistrées dans le coût des produits vendus s'élèvent à 1 million d'euros et 4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

**NOTE 18 – RESULTAT NET COURANT**

Le résultat net courant s'élève à 1 067 millions d'euros (813 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation (364 639 299 actions au 30 juin 2007 et 338 648 777 actions au 30 juin 2006), il représente un bénéfice net courant par action de 2,93 euros au 1<sup>er</sup> semestre 2007 et 2,40 euros au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2007</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2006</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>465</b>	<b>797</b>
Déduction faite des éléments suivants:		
Résultat de cessions d'actifs	252	141
Dépréciations d'actifs incorporels et corporels	(255)	(128)
Provision pour litige concurrentiel	(650)	0
Effets d'impôts	49	(29)
Impact des minoritaires	2	0
<b>Résultat net courant</b>	<b>1 067</b>	<b>813</b>

**NOTE 19 – RESULTAT PAR ACTION**

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>Annulation des charges d'intérêts des OCEANE</b>	<b>Retraitement de l'effet impôt</b>	<b>Résultat net part du groupe retraité</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Résultat par action (euros)</b>
<b>1er semestre 2007</b>						
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	465			<b>465</b>	364 639 299	<b>1,28</b>
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	465			<b>465</b>	372 047 342	<b>1,25</b>
<b>1er semestre 2006</b>						
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	797			<b>797</b>	338 648 777	<b>2,35</b>
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	797	23	(8)	<b>812</b>	360 923 576	<b>2,25</b>

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (4 592 407 titres au 30 juin 2007) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire les plans d'options de souscription d'action (nombre pondéré de 7 408 043 titres au 30 juin 2007).

## NOTE 20 – ENGAGEMENTS

Les principales variations entre le 31 décembre 2006 et le 30 juin 2007 sont les suivantes :

- **Obligations en matière de location-financement**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les engagements de loyers futurs relatifs aux contrats de location-financement diminuent de 43 millions d'euros dont 27 millions d'euros en provenance du Pôle Distribution Bâtiment.

- **Obligations en matière de location simple**

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les engagements de location simple augmentent de 313 millions d'euros (principalement les terrains et constructions pour 214 millions d'euros et les véhicules pour 64 millions d'euros). L'augmentation des terrains et constructions provient essentiellement du Pôle Distribution Bâtiment avec 129 millions d'euros des acquisitions du semestre et 100 millions d'euros de nouveaux contrats.

- **Autres obligations contractuelles**

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services y compris des engagements de location de véhicules ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les engagements d'achats des contrats irrévocables diminuent de 70 millions d'euros.

- **Engagements commerciaux**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les engagements de garanties reçues augmentent de 26 millions d'euros soit une valeur à la clôture au 30 juin 2007 de 68 millions d'euros contre 42 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## NOTE 21 – LITIGES

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2007 à celles engagées depuis 1997. 611 actions au total au 30 juin 2007 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 611 procédures, 458 sont au 30 juin 2007 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global inférieur à 2 millions d'euros.

Concernant les 153 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 30 juin 2007, 50 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 103 actions restantes, 20 n'ont fait l'objet d'aucun acte de procédure depuis trois ans au moins, 5 ont été radiées par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, et les 78 autres sont, au 30 juin 2007, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 11 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 54 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 8 devant des Cours d'appel, 5 en instance après cassation devant la Cour d'appel de Versailles et 8 sont terminées après arrêts de la Cour d'appel de Versailles et en cours de remboursement à Everite par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Par ailleurs, 97 actions de même nature ont été au total au 30 juin 2007 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 13 sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 30 juin 2007, on comptait 6 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante. Par ailleurs, le FIVA, dans 5 dossiers, a lui-même engagé l'action ou l'a reprise en cours d'instance, après avoir indemnisé le salarié ou l'ancien salarié.

A cette même date, 63 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 14 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur, mais sans incidence financière pour les sociétés concernées.

S'agissant des 34 actions restant en cours au 30 juin 2007, 2 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 11 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 9 devant des Cours d'appel et 6 n'ont fait l'objet d'aucun acte de procédure depuis trois ans au moins.

### **Litiges américains relatifs à l'amiante**

Aux Etats-Unis, le nombre estimé de nouveaux litiges liés à l'amiante mettant en cause Certain Teed au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'élève à environ 4 000. En 12 mois glissants, le flux de nouvelles plaintes est stable à 7 000 environ à fin juin 2007 et à fin décembre 2006 et en diminution par rapport à fin juin 2006 (11 000).

Environ 75 000 litiges demeurent en cours au 30 juin 2007, soit une légère réduction par rapport au 31 décembre 2006 (76 000), et une réduction sensible par rapport au 31 décembre 2005 (100 000).

Environ 5 000 litiges ont fait l'objet d'une transaction durant les six premiers mois de l'exercice 2007. A fin juin 2007, le coût unitaire moyen des litiges qui ont fait l'objet d'une transaction formalisée au cours des douze derniers mois, ou qui sont en cours de formalisation, s'établit à 3 500 \$ environ, en augmentation par rapport au 31 décembre 2006 (3 000 \$) et au 30 juin 2006 (2 200 \$). Cette évolution reflète essentiellement la proportion moins élevée de transactions portant sur des contentieux de masse, dont le nombre est en décroissance sensible depuis 2004.

Une provision complémentaire estimée de 47,5 millions d'euros (soit la moitié de la provision passée sur l'ensemble de l'exercice 2006) est enregistrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2007 pour faire face à ces litiges. Comme chaque année depuis 2002, il sera procédé à une évaluation précise de la provision nécessaire pour la clôture des comptes annuels.

Le montant total des indemnités payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant le 30 juin 2006 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'au cours des douze derniers mois et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés au cours des douze derniers mois), ainsi que des indemnités (nettes de couvertures d'assurance) versées par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 59 millions d'euros soit 78 millions de dollars (contre 67 millions d'euros soit 84 millions de dollars pour l'année 2006).

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnité exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnité ; seul un petit nombre de contentieux est en cours au 30 juin 2007 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

### **Communications des griefs de la Commission Européenne dans les secteurs du vitrage bâtiment et du vitrage automobile**

A la suite des inspections qu'elle a effectuées en février et mars 2005 dans des sites et locaux de verriers exerçant leurs activités en Europe, dont Saint-Gobain Glass et Saint-Gobain Sekurit, et compte tenu des éléments qui lui ont été fournis par l'un de ces verriers au titre d'une « demande de clémence », la Commission Européenne a adressé le 12 mars 2007 à Saint-Gobain Glass France (vitrage bâtiment) et le 19 avril 2007 à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit Deutschland et Saint-Gobain Sekurit France (vitrage automobile), respectivement, deux communications de griefs visant la violation de l'article 81 du Traité de Rome. Ces communications de griefs ont été également notifiées à la Compagnie de Saint-Gobain prise en sa qualité de société-mère de ces sociétés.

En résumé, il est reproché aux filiales verrières concernées du Groupe d'avoir participé à des contacts ou réunions avec un ou plusieurs concurrents ayant porté sur des questions de politique de prix et de stabilisation de parts de marché, ou ayant donné lieu à des échanges d'informations considérés comme illicites.

Après analyse du dossier et des griefs, Saint-Gobain Glass France n'a pas contesté les faits reprochés dans le dossier du vitrage bâtiment, et Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit Deutschland et Saint-Gobain Sekurit France ont admis la matérialité des faits retenus dans le dossier du vitrage automobile tout en contestant la portée que la Commission entend donner à une partie d'entre eux.

Ces sociétés ont néanmoins présenté dans leurs réponses à la Commission des moyens de défense tenant à la gravité et à la durée des infractions, au montant de la valeur des ventes des activités concernées à prendre en compte, et à l'effet de la récidive.

Pour sa part, la Compagnie de Saint-Gobain a formellement contesté dans les deux dossiers que les infractions en cause puissent lui être imputées de quelque manière que ce soit.

Sur la base des moyens de défense ainsi soutenus, il a été décidé de provisionner un montant total de 650 millions d'euros dans les comptes au 30 juin 2007.

**NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES****Informations sectorielles par pôle et par branche**

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Vitrage
- Pôle Matériaux Haute Performance (MHP)
  - Céramiques & Plastiques et Abrasifs
  - Renforcement
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
  - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
  - Aménagement Extérieur : activités Matériaux de Construction et Canalisation
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1.

en millions d'euros	VITRAGE	MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
		Céramiques & plastiques et Abrasifs	Renfor- cement	Elimina- tions pôle MHP	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle PPC	Total				
<b>1er semestre 2007</b>													
Ventes externes	2 780	1 801	626		2 427	3 066	2 114		5 180	9 521	1 869	2	21 779
Ventes internes	17	24	41	(6)	59	327	153	(16)	464	1	2	(543)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 797	1 825	667	(6)	2 486	3 393	2 267	(16)	5 644	9 522	1 871	(541)	21 779
Résultat d'exploitation	366	255	45		300	541	198		739	494	212	(18)	2 093
Résultat opérationnel	(328)	233	(190)		43	540	187		727	494	462	(77)	1 321
Résultat des équivalences	0	2	1		3	4	0		4	1	0		8
Amortissements	172	73	50		123	154	71		225	131	106	7	764
Dépréciations d'actifs	14	3	218		221	0	8		8	0	(3)	1	241
Investissements de l'exercice :													
- industriels	166	57	16		73	231	71		302	152	125	10	828
- en titres (nets trés. acq.)	6	20	(6)		14	52	1		53	195	(1)		267
Marge brute d'autofinancement	347	206	98		304	392	185		577	380	211	113	1 932

\* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

en millions d'euros	VITRAGE	MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITIO- NEMENT	Autres *	Total
		Céramiques & plastiques et Abrasifs	Renfor- cement	Elimina- tions pôle MHP	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle PPC	Total				
<b>1er semestre 2006</b>													
Ventes externes	2 482	1 809	671		2 480	2 906	2 154		5 060	8 401	2 126	2	20 551
Ventes internes	16	24	47	(7)	64	278	134	(12)	400		3	(483)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 498	1 833	718	(7)	2 544	3 184	2 288	(12)	5 460	8 401	2 129	(481)	20 551
Résultat d'exploitation	228	253	23		276	503	201		704	418	205	(16)	1 815
Résultat opérationnel	216	220	12		232	498	166		664	411	229	(81)	1 671
Résultat des équivalences	(6)	(1)	1		0	3	0		3	1			(2)
Amortissements	165	73	54		127	142	74		216	121	124	6	759
Dépréciations d'actifs	2	9	6		15	0	11		11		91	9	128
Investissements de l'exercice :													
- industriels	166	61	15		76	250	56		306	140	119	10	817
- en titres (nets trés. acq.)	3	(1)	2		1	4	(8)		(4)	245	(8)	(1)	236
Marge brute d'autofinancement	261	167	44		211	369	183		552	310	225	84	1 643

\* La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-groupes pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Les informations relatives aux activités Aménagement Intérieur et Aménagement Extérieur du pôle Produits pour la Construction (PPC) ont été reconstituées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2006 afin d'être comparables au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

**Informations par zone géographique**

<i>en millions d'euros</i>	<b>France</b>	<b>Autres pays d'Europe Occidentale</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Pays émergents et Asie</b>	<b>Ventes internes</b>	<b>TOTAL</b>
<b>au 30 juin 2007</b>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	6 706	9 920	2 981	3 289	(1 117)	<b>21 779</b>
Investissements industriels	172	260	161	235		<b>828</b>

<i>en millions d'euros</i>	<b>France</b>	<b>Autres pays d'Europe Occidentale</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Pays émergents et Asie</b>	<b>Ventes internes</b>	<b>TOTAL</b>
<b>au 30 juin 2006</b>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	6 357	8 887	3 634	2 762	(1 089)	<b>20 551</b>
Investissements industriels	153	311	112	241		<b>817</b>

**NOTE 23 – PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION**

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

**Principales sociétés consolidées par intégration globale au 30 juin 2007**

**Pourcentage de  
détention direct  
et indirect**

**POLE DISTRIBUTION BATIMENT**

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Distribution the Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%
Dahl International AB	Suède	100,00%
Optimera Gruppen AS	Norvège	100,00%
Sanitas Troesch	Suisse	100,00%

**POLE MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE****CERAMIQUES & PLASTIQUES ET ABRASIFS**

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	Etats-Unis	100,00%
SG Abrasives Canada Inc	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,92%
SEPR Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasivos Brasil	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	99,92%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97%

**RENFORCEMENT**

Saint-Gobain Vertex SRO	République Tchèque	100,00%
-------------------------	--------------------	---------

**POLE VITRAGE**

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,91%
SG Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,76%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,91%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,91%
Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	99,76%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,91%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Vidros	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,72%
Solaglas Ltd	Royaume-uni	99,97%
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Hankuk Glass Industries	Corée	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée	90,15%
Saint-Gobain Glass India	Inde	97,80%

**POLE CONDITIONNEMENT**

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,63%
Saint-Gobain Containers Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,99%

**POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION****MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

Saint-Gobain Weber	France	99,99%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Brasilit	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Quartzolit Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,99%

**ISOLATION**

Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,90%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,98%
Saint-Gobain Isover Yegorievsk Ooo	Russie	99,98%

**GYPSE**

BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada Inc	Canada	100,00%
BPB Gypsum (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00%
Certain Teed Gypsum Inc	Etats-Unis	100,00%
BPB Iberplaco SA	Espagne	100,00%
BPB Italia SpA	Italie	100,00%
British Gypsum Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Gypsum industries Ltd	Irlande	100,00%
Placoplatre SA	France	99,75%
Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,66%

**CANALISATION**

Saint-Gobain PAM SA	France	100,00%
Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,97%
Saint-Gobain Canalizacion SA	Espagne	99,94%
Saint-Gobain Condotte SpA	Italie	100,00%
Saint-Gobain Canalizaçao SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Xuzhou Pipe Co Ltd	Chine	100,00%

## **NOTE 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Comme explicité en note 2, les discussions sur le projet de mise en commun des activités « Renforcement et Composites » avec le groupe Owens Corning ont conduit à faire évoluer le projet de création d'une société commune vers une cession des activités de Saint-Gobain à Owens Corning.

**TABLE DES MATIERES**

<b>BILAN CONSOLIDE .....</b>	<b>2</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....</b>	<b>4</b>
<b>ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>6</b>
<b>NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES .....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>22</b>
<b>NOTE 3 – ECARTS D’ACQUISITION .....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE .....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 7 – STOCKS.....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 8 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES.....</b>	<b>29</b>
<b>NOTE 9 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL .....</b>	<b>30</b>
<b>NOTE 10 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES .....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 11 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....</b>	<b>35</b>
<b>NOTE 12 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES .....</b>	<b>37</b>
<b>NOTE 13 – FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>38</b>
<b>NOTE 14 – ENDETTEMENT NET.....</b>	<b>40</b>
<b>NOTE 15 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 16 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL .....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 17 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS .....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 18 – RESULTAT NET COURANT.....</b>	<b>51</b>
<b>NOTE 19 – RESULTAT PAR ACTION .....</b>	<b>52</b>
<b>NOTE 20 – ENGAGEMENTS .....</b>	<b>53</b>
<b>NOTE 21 – LITIGES .....</b>	<b>54</b>
<b>NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES .....</b>	<b>57</b>
<b>NOTE 23 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION.....</b>	<b>60</b>
<b>NOTE 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>63</b>

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007**

**Les Commissaires aux Comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit  
Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit  
Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Crystal Park**  
**63, rue de Villiers**  
**92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit**  
**Immeuble KPMG**  
**1, cours Valmy**  
**92923 Paris La Défense**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007**

Aux Actionnaires  
**Compagnie de Saint-Gobain**  
Les Miroirs  
18, avenue d'Alsace  
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Compagnie de Saint-Gobain, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés, avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2007**  
**Page 2**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

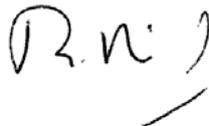
Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 juillet 2007

*Les Commissaires aux comptes*

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Coll



Rémi Didier

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*



Jean Gatinaud



Jean-Paul Vellutini